



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE DEMANDE DE PERMIS
D'AUTORISATION DE RÉSIDENCE DE TOURISME EN LIEN AVEC LE
RÈGLEMENT NO 1182 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

Aux personnes et organismes intéressés par la présente demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **347 rang Beau-Lac**.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE la Municipalité a reçu la demande de permis d'autorisation de résidence de tourisme pour l'adresse **347 rang Beau-Lac**. Conformément au Règlement no 1182, une consultation écrite est en cours jusqu'à 13h le 14 août 2023. Vous pouvez transmettre vos questions et commentaires à l'adresse **dg@stratford.quebec** ou au **165 avenue Centrale Nord**.

Lien vers le site web :

<https://stratford.quebec/avis-publics/>

DONNÉ À STRATFORD
CE 28 IÈME JOUR D'AOÛT 2023

William Leclerc Bellavance

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier

Description du projet du 347 rang Beau-Lac

Pertinence du projet en lien avec les objectifs et critères décrits au règlement 1182

Nous sommes une jeune famille de 5, et dans le contexte actuel de flambée des taux d'intérêts ainsi que du prix des propriétés bord de l'eau, nous souhaitons offrir notre refuge du lac Elgin moyennant un permis de location court terme afin de nous permettre de couvrir une partie des frais d'opération, ET de libérer des plages pour profiter des lieux en famille en louant uniquement une période restreinte de l'année. Nous sommes d'avis que cette formule est essentielle (contrairement au permis actuel long terme) afin de permettre d'habiter les lieux au maximum ET de maximiser le potentiel récréotouristique des lieux.

Cette approche vise donc à permettre à des gens sélectionnés comme personne respectueuse et raisonnable, de vivre une expérience de chalet au bord d'un lac et vivre dans une campagne de toute beauté en respectant la nature, l'environnement ainsi que le voisinage. De plus, le permis de location court terme nous permet de "réduire" la quantité de journées loués (comparativement à la location long terme) et ainsi nous permettre d'y vivre plus abondamment à un coût raisonnable. Nous sommes d'avis que notre propriété n'est pas propice à attirer des locataires problématiques ou alors des fêtards puisque nous avons peu de chambres disponibles et accueillerons 6 personnes maximums.

Cette approche permet ainsi d'optimiser le potentiel récréotouristique du territoire tout en respectant le milieu avoisinant, mais surtout, représente un moyen NON NÉGLIGEABLE de permettre à des familles d'accéder à ce type de propriété.

Nous sommes d'avis que cette formule permettra de rajeunir le milieu et de permettre à des famille d'habiter les lieux et louer les périodes non-occupés personnellement. Cette optimisation générera de l'activité économique importante pour la communauté, il s'agit simplement de réaliser le tout de manière raisonnable. Notre modèle priorise l'habitation personnelle des propriétaire avant la location et nous représentons des propriétaire unique, nous sommes une famille qui loue son logement, nous ne souhaitons pas se porter acquéreur d'autres résidences contrairement à certaines compagnies de location qui priorisent la location. La location est pour nous un moyen complémentaire d'accès à la propriété.

Nous sommes également très conscient de l'importance de protéger notre lac ainsi que la quiétude des lieux et avons mise en place des règlements pour nos clients en lien avec ceux des règlements no 1181 et 1182. Finalement, nous comprenons parfaitement que des gens pourraient être en défaveur de cette approche, nous souhaitons rencontrer et discuter avec ces gens afin de leur permettre de comprendre que nous ne constituons pas une menace à leur quiétude, nous sommes respectueux et souhaitons agir de manière responsable et raisonnable dans cette démarche. Notre porte demeure ouverte au dialogue et nous serons donc présents à la consultation publique afin d'exposer notre plan et d'entendre les enjeux de tous, en espérant une conclusion favorable et appropriée pour tous.

Capacité maximale autorisée (Hébergement)

6

Outils de promotion (sites, etc.)

home exchange - we Chalet

Animaux autorisés

Oui

Type de location (période de l'année, fréquence, durée, etc.)

Noel, semaine de la construction, semaine de relâche ainsi que quelques fin de semaines tout au long de l'année

Nous estimons vouloir louer un maximum de 120 jours pendant l'année et se réserver 245 jours pour notre occupation personnelle. Plus spécifiquement, nous aimerions louer 10 semaines, 10 weekends et un mois. Cette formule, permettrait ainsi de permettre à un bon nombre de vivre l'expérience Lac Elgin sous différentes formules, et nous permettrait d'assumer pleinement les frais d'entretien et d'amélioration des lieux tout en profitant de la vie au lac pendant des périodes définis.